

COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Commune d'Ixelles Service de l'Urbanisme Département citovenneté Chaussée d'Ixelles, 168 **B-1050 BRUXELLES**

V/Réf.: CIT/URB/AS/2018/426 (corr.: B. Delpierre)

N/Réf. : AA/EB/IXL20418_631_Bouillon_1

Bruxelles, le

Annexe: 1 dossier

Objet: IXELLES. Rue Jules Bouillon, 1

Demande de permis d'urbanisme portant sur la réalisation d'une fresque sur un mur aveugle

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 30/11/2018, reçu le 04/12/2018, nous vous communiquons les remarques formulées par notre Assemblée en sa séance du 19/12/2018.

Étendue de la protection

Le bien concerné par la demande se situe dans la zone de protection de l'église Saint-Boniface. Par ailleurs, il appartient au complexe scolaire « Rabelais », ancien Athénée royal d'Ixelles, édifié en 1883-1885 selon les plans de l'architecte L. Coenraets. Cet établissement d'inspiration néoclassique, bien qu'il ne fasse l'objet d'aucune protection légale, est l'un des plus remarquables exemples d'architecture scolaire fonctionnelle construit à Bruxelles dans les années 1880.

Analyse de la demande

Le demande porte sur la réalisation d'une fresque artistique sur une partie du mur de clôture aveugle du complexe scolaire, située en face du n° 12 de la rue Jules Bouillon. L'objectif est de lutter contre les tags et graffitis sauvages. Le projet est soutenu par un subside régional.

Avis

La Commission n'est pas opposée à la réalisation de cette fresque; il s'agit d'une intervention non pérenne et aisément réversible. Elle signale toutefois que ce projet ne constitue pas une solution durable pour résoudre la problématique des tags et graffitis sauvages, elle-même directement liée à l'état de désaffectation du complexe scolaire. Le projet de réaffectation actuellement en cours d'élaboration dans le cadre du Contrat de Quartier Durable « Athénée » devra dès lors proposer une solution plus durable pour améliorer la situation. Lors de la réunion du 28/02/2018 en présence de la CRMS, la construction à cet emplacement de 8 logements avait été évoquée.

Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE Secrétaire

C. FRISQUE Président

c.c. à <u>BUP-DPC</u>: M. Muret; <u>Commune</u>: belinda.delpierre@ixelles.brussels



LANDSCHAPPEN

KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN